

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D091_230623

RÉNOVATION THERMIQUE DU SIÈGE DE CŒUR CÔTE FLEURIE
Passation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
Autorisation

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a autorisé le 24 janvier 2020 la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, selon la procédure adaptée, pour le projet de rénovation thermique du siège de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie avec le groupement conjoint d'entreprises composé de Matthieu PINON Architecte, mandataire, Studio ECOA, Affluent Ingénierie, Seine Ingénierie, Venathec.

Le Conseil Communautaire a autorisé le 2 juillet 2021 la passation d'un avenant n°1 audit marché fixant le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre au stade A.P.D. (Avant-Projet Définitif) à 86 457,00 € HT et prolongeant la durée du marché de 2 mois.

La réalisation de travaux d'adaptation de chantier en cours d'exécution et de travaux rendus nécessaires par des circonstances imprévues lors de la préparation du contrat initial en application de l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique ont porté le montant total final de l'opération à 1 632 375,07 € HT.

Après réfaction du montant des travaux et charges supplémentaires imputables à la maîtrise d'œuvre d'un montant de 30 349,79 € HT, le montant à prendre en compte pour le calcul de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est porté à 1 602 025,28 € HT.

Le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre est à fixer sur ce montant par application du taux de rémunération contractuel de 6,90 %.

Cet avenant n°2 a pour second objet la prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 juin 2023, date de fin des opérations de réception des travaux.

La commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 31 mai 2023 pour prendre connaissance de l'avenant n°2 du marché précité et a émis un avis favorable.

Avenant n°2 pour l'étude et le suivi des travaux du groupement conjoint d'entreprises composé de Matthieu PINON Architecte à Le Havre (76) mandataire, Studio ECOA à Paris (75), Affluent Ingénierie à Le Havre (76), Seine Ingénierie à Le Havre (76), Venathec à Vandœuvre Les Nancy (54) :

Montant marché de base	72 450,00 € HT
Montant avenant n°1	+ 14 007,00 € HT
Montant avenant n°2	+ 24 082,74 € HT
Montant HT marché de base + avenants n°1 et n°2	110 539,74 € HT

Soit une augmentation de 52,27 %

En conséquence, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation d'un avenant n°2, incluant la rémunération définitive et une prolongation de délais, avec le groupement conjoint d'entreprises Matthieu PINON Architecte, mandataire, Studio ECOA, Affluent Ingénierie, Seine Ingénierie, Venathec,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré*

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



AUTORISE la passation d'un avenant n°2, incluant la rémunération définitive et une prolongation de délais, avec le groupement conjoint d'entreprises Matthieu PINON Architecte, mandataire, Studio ECOA, Affluent Ingénierie, Seine Ingénierie, Venathec,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

